

AR Prefecture

063-256301375-20250226-DBS20250203-DE
Reçu le 26/03/2025
Publié le 26/03/2025

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

2, Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20250203

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 Février à 18h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 17/02/2025.

PRÉSENTS : MM. SOUCHAL – VENEULT – CAZEAU - GIDEL –BONNET – ROUGHEOL - DUMAS - GUILLOT - PERRIN -Mmes LELONG – GIRAUD - BONY.

Nombre de membres : en exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

Objet : Location de 3 véhicules de service

Le Président expose aux membres du bureau qu'au vu de l'ancienneté des véhicules de service dont dispose le SMADC (en dehors de la flotte de véhicules pour les services médico-sociaux), il est nécessaire de louer 3 voitures.

Il présente les devis qui ont été demandés auprès de concessionnaires.

Il est envisagé de louer une voiture électrique (3 ans, 15 000 km annuels) et 2 voitures essence (3 ans, 20 000 km annuels).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le bureau syndical,

DECIDE : de retenir les offres suivantes :

- **1 véhicule électrique** : offre du garage SAGG Roanne SGC USCLADE à St-Georges de Mons pour la location d'une C3 113ch boîte automatique PLUS en contrat location sur 36 mois / 45 000 kms (loyer mensuel : 432.35 € TTC + Entretien 46.50 € TTC + Garantie perte financière 20.00 € TTC pour un total global de **498.85 € TTC mensuel**.
- **2 véhicules essence** : offre du garage SAGG Roanne SGC USCLADE à St-Georges de Mons pour la location d'une C3 Turbo 100ch boîte manuelle PLUS en contrat de location sur 36 mois / 60 000 km (loyer mensuel : 283.87 € TTC + Entretien 46.50 € TTC + Garantie perte financière 20.00 € TTC pour un total global de **350.37 € TTC mensuel**

DIT : que les crédits seront disponibles au compte 61351 du budget 2025.

AUTORISE : le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président,
Boris SOUCHAL

